

*Déclarations de ministres*

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Carney:** Les dirigeants politiques ne peuvent pas empêcher les industries de demander la limitation des importations en vertu des lois commerciales américaines en vigueur. C'est pourquoi il est tellement important que nous poursuivions nos pourparlers commerciaux avec les États-Unis. La décision d'aujourd'hui montre quelles répercussions les pressions protectionnistes qui sont exercées aux États-Unis peuvent avoir sur les emplois des Canadiens. C'est pour cette raison que nous négocions. Il faut que les Canadiens aient une entente commerciale avec les États-Unis pour préserver notre accès au marché américain et régler les différends commerciaux. Notre gouvernement poursuit énergiquement ces objectifs, car il est dans l'intérêt du Canada de le faire. C'est pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a lancé cette initiative historique il y a un an.

Je tiens à souligner que la décision d'aujourd'hui n'est pas le point final de l'affaire, que c'est une simple décision préliminaire. Ce n'est qu'une étape d'une longue procédure quasi judiciaire. Nous essaierons par tous les moyens de contester cette décision. Nous avons déjà invoqué les procédures du GATT pour le règlement des différends. Le département du Commerce américain doit maintenant confirmer sa décision et rendre sa décision finale d'ici à la fin de décembre. Même si la décision préliminaire est confirmée, les droits compensateurs ne seront appliqués que si la Commission américaine du commerce international détermine qu'il y a préjudice dans sa décision finale, qu'elle doit rendre à la mi-février. Si l'une ou l'autre de ces décisions est en faveur du Canada, il y aura non-lieu. En outre, les deux parties peuvent faire appel devant les tribunaux américains.

Il convient de noter que la décision préliminaire d'aujourd'hui n'entraîne pas l'imposition d'un droit de douane sur le bois d'oeuvre canadien. Les exportateurs canadiens devront déposer une caution en attendant la décision finale sur cette affaire. Cette obligation va imposer un fardeau aux exportateurs canadiens de résineux et risquer de constituer un précédent inquiétant. Aujourd'hui, c'est le bois d'oeuvre, demain cela pourrait être quantité d'autres choses. Nous nageons dans l'incertitude. Ce n'est pas une façon de mener les échanges entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. On doit certainement pouvoir mieux faire. Il faut changer les règles afin de mettre fin au harcèlement de groupes d'intérêt américains à l'encontre d'exportations canadiennes concurrentielles et honnêtes.

● (1540)

Nous avons collaboré étroitement avec les provinces, l'industrie et les syndicats durant toute cette enquête. En début de semaine prochaine, nous aurons une réunion pour étudier en détail les motifs sur lesquels s'est fondé M. Baldrige pour revenir sur sa précédente décision et planifier notre stratégie pour la phase suivante de son enquête.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, je remercie la ministre d'avoir fait une déclaration aussi rapidement à la Chambre. Je pense pouvoir affirmer au nom de tous les députés que c'est un jour tragique pour

notre économie, surtout pour l'industrie forestière, qui donne de l'emploi à un grand nombre de travailleurs au Canada.

[Français]

Les conséquences sont profondes et nombreuses. A court terme, il y aurait des instabilités dans le secteur forestier, l'existence de plus petites entreprises sera remise en question et les consommateurs et les industries devront absorber des coûts substantiels.

[Traduction]

A quoi bon les récriminations? Le printemps dernier, quand le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il n'était pas question de conditions préalables ou de restrictions dans le cadre de son grand projet de pourparlers sur le libre-échange, nous avions dit que cela nous coûterait certainement quelque chose. Nous savons maintenant combien.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** Cela nous coûtera 15 p. 100 de nos produits forestiers. Cela coûtera 600 millions de dollars de plus à l'industrie canadienne. Voilà le prix que le gouvernement actuel force l'industrie du Canada à payer.

**Mlle Carney:** Le gouvernement actuel?

**M. Axworthy:** C'était faux de dire qu'il n'y avait pas de conditions préalables. Les dés étaient truqués à l'époque et nous savons maintenant ce que cela coûtera aux Canadiens. Le gouvernement ne peut pas nier sa responsabilité. C'est ce que nous devons payer et nous venons de recevoir la note. Les négociations commerciales ont été menées de façon déplorable ces derniers mois. Le gouvernement ne peut pas gérer ses affaires à la Chambre et encore moins dans le cadre de négociations épineuses avec les États-Unis.

Il est incroyable que la ministre se prépare maintenant à dire que le gouvernement luttera par tous les moyens possibles alors qu'il y a à peine trois semaines, elle était prête à abandonner la partie et à essayer de conclure un marché qui aurait eu des conséquences encore plus graves pour l'industrie canadienne. Ce n'est pas étonnant qu'une décision ait été prise quand nous avons télégraphié il y a plusieurs semaines que nous n'étions pas prêts à céder. Ce n'est pas étonnant que notre cause ait été compromise devant le tribunal. Cela faisait déjà des jours et des semaines que le gouvernement du Canada reculait en disant: «Acceptez, s'il vous plaît; nous allons essayer de nous arranger». S'il s'agit d'un processus quasi judiciaire comme l'affirmait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) le printemps dernier, pourquoi la ministre a-t-elle changé d'avis et modifié la position du gouvernement, ce qui a affaibli la cause du Canada?

Il se trouve que cette décision aura des conséquences futures bien plus graves que ses répercussions immédiates. Ces répercussions sont déjà passablement mauvaises en soi. En effet, ce droit supplémentaire de 15 p. 100 sur les importations est un dur coup pour cette industrie. Comme le faisait valoir l'un de ses représentants dans un rapport publié dernièrement, un droit de 20 p. 100 aurait été un désastre. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'avec ces 15 p. 100, nous frisons la catastrophe. Ce droit aura un effet paralysant sur la capacité économique de l'industrie concernée. Le plus grave, toutefois, c'est que les États-Unis établissent actuellement un précédent très dangereux dans le commerce international. C'est une autre façon